

STATUT D'AMENDEMENT No. 2001-1

AFIN D'AMENDER LES STATUTS ADMINISTRATIFS ET LES RÈGLES DE DÉONTOLOGIE DE L'INSTITUT CANADIEN DES ACTUAIRES

ATTENDU QUE le Conseil d'administration a reçu copie des amendements proposés à l'égard des versions anglaises et françaises des statuts administratifs et des Règles de déontologie de l'Institut, lesquels sont annexés à une note de service de M^e Tina Hobday, conseiller juridique de l'ICA, s'adressant aux membres du Conseil d'administration et datant du 20 mars 2001;

ATTENDU QUE le Conseil d'administration a discuté de ces amendements proposés lors de sa réunion du 28 mars 2001 et qu'il a proposé quelques modifications additionnelles;

ATTENDU QUE, à la suite de ces discussions, le Conseil d'administration a reçu copie d'amendements révisés à l'égard des versions anglaises et françaises des statuts administratifs et des Règles de déontologie de l'Institut le 2 mai 2001 par courrier électronique;

ATTENDU QUE le Conseil d'administration est d'avis qu'il est dans l'intérêt des membres et de l'Institut d'adopter lesdits amendements aux statuts administratifs et aux Règles de déontologie, tel qu'indiqué dans les documents envoyés par courrier électronique le 2 mai 2001, pour les motifs décrits dans ladite note datant du 20 mars 2001;

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU :

1. **QUE** les versions anglaise et française des statuts administratifs de l'Institut soient modifiées, tel qu'indiqué dans les documents ci-joints (en l'occurrence les Annexes A, B, D, E, F, G, H, I, J, K et L), transmis aux membres du Conseil d'administration par courrier électronique le 2 mai 2001;
2. **QUE** les versions anglaise et française des Règles de déontologie de l'Institut soient modifiées, tel qu'indiqué dans les documents ci-joints (en l'occurrence les Annexes C et M), transmis aux membres du Conseil d'administration par courrier électronique le 2 mai 2001;
3. **QUE** chacun des amendements susmentionnés et adoptés par le Conseil d'administration soit en vigueur et prenne effet à compter du 1^{er} juillet 2001, à condition que ces amendements soient confirmés par les membres à l'assemblée générale annuelle prévue pour le 18 juin 2001.

Adopté par les membres du Conseil d'administration au moyen d'un vote par courrier électronique le 9 mai 2001, ratifié par les membres du Conseil d'administration à la réunion du Conseil d'administration du 15 juin 2001 et confirmé par les membres de l'Institut à l'assemblée générale annuelle du 18 juin 2001.

Président

Secrétaire-trésorier